

PROJET ASSOCIATIF 2024-2029

COUSI DEVOIRS QUETIGNY 21800

❖ CARTE D IDENTITE DE L'ASSOCIATION :

COORDONNEES DE L'ASSOCIATION :

ASSOCIATION COUSI DEVOIRS

2A boulevard Olivier de Serres

21800 QUETIGNY

TEL 03 80 46 96 41

Courriel : cousidevoirs@gmail.com

Site : www.cousidevoirs.fr

STATUT JURIDIQUE : association loi du 1^{er} juillet 1901 et décret du 16 août 1901

Déclarée le 8 décembre 1989 sous le numéro W 212 004 506

Identifiant SIREN : 508 947 728

Identifiant SIRET : 508 947 728 00012

Activité principale exercée : 94 99Z

Appartient au champ de l'Economie Sociale et Solidaire.

OBJET : l'association a pour but de contribuer à une meilleure réussite scolaire, à de plus larges relations entre enfant/école/famille, et donner plus de confiance et de motivation à l'enfant vis-à-vis de sa scolarité.

FINANCEMENTS : subventions – adhésions – participation des familles

CAPACITE D'ACCUEIL : variable

OUVERTURE : année scolaire

SALARIES : Néant

GESTION de l'association par un conseil d'administration.

❖ **LE PARTENARIAT :**

L'association est membre du REZO (anciennement CLAS : Comité Local d'Accompagnement à la Scolarité). Elle est associée à la réflexion concernant la scolarité dans différentes instances de la ville.

Le centre social *La Passerelle*, l'association ORE (Ouverture Rencontre Evolution), la CSF (Confédération Syndicale des Familles), le secours populaire, le secours catholique sont des interlocuteurs privilégiés. La Médiathèque *La Parenthèse* (bibliothèque, ludothèque, ...), la BSB (Burgundy School of Business) et France Bénévolat sont également régulièrement sollicités.

❖ **PREAMBULE**

Le projet associatif vise à structurer l'action et à fixer un cadre de pensées et un déroulé commun auquel chaque bénévole peut se référer. Il précise :

- sa raison d'être
- ses orientations,
- son organisation,
- son fonctionnement.

Le projet associatif s'inscrit dans la continuité du travail de réflexion engagé depuis la création de l'association pour une aide scolaire personnalisée et pour demeurer au plus près des besoins et des demandes des familles.

Ce projet doit être avant tout l'expression d'une volonté partagée, d'une implication, d'un engagement.

Ce projet s'inscrit dans une démarche prospective et dynamique visant à fixer les orientations et les évolutions à réaliser d'ici 5 ans. Il s'agit :

- de définir une organisation fondée sur les besoins repérés et exprimés chez les enfants, leurs familles, voire les enseignants,
- de permettre l'amélioration continue des pratiques,
- de favoriser le travail en équipe (réunions entre les membres du conseil d'administration et les bénévoles de l'association)
- de développer nos partenariats.

❖ **LA GENESE DE L'ASSOCIATION**

Un peu d'histoire :

Les devoirs à la maison n'ont pas toujours existé ! Ils sont introduits au début du XXe siècle.

Alors que les exercices étaient auparavant réalisés en classe grâce à l'aide de répétiteurs, une réforme du début du siècle dernier renvoie la question des exercices à l'extérieur du cours. En effet, pour faire face à la massification de la scolarisation, les répétiteurs sont progressivement remplacés par des professeurs.

Depuis 1956 les devoirs à la maison sont interdits en élémentaire ! Les arguments mis en avant étaient relatifs à l'efficacité, la santé et la lutte contre les inégalités. Plusieurs textes ont renforcé cette interdiction entre 1962 et 1990. Malgré cela, cette circulaire est « transgressée » par de nombreux enseignants, sous l'œil bienveillant des parents. Aujourd'hui, les devoirs écrits à la maison restent normalement interdits mais le travail oral et les leçons sont autorisés.

A Quetigny, en 1989, des représentants des fédérations de parents d'élèves et le service social ont constaté que de nombreux enfants étaient en difficultés scolaires. La plupart des parents de ces enfants ne pouvaient pas leur apporter d'aide pour différentes raisons :

- professionnelles (horaires de travail tardifs),
- logements exigus,
- difficultés à maîtriser la langue française,
- niveau culturel ne permettant pas d'aider les enfants dans leur scolarité,
- familles en difficulté ne permettant pas d'être réceptives aux enfants.

A l'initiative de J.P. HEDOU, responsable du service social de Quetigny, et de plusieurs associations (F.C.P.E. – P.E.P. - C.S.F. – Secours Catholique – A.R.C.), différents services sociaux se sont réunis ; c'est ainsi qu'est né COUSI-DEVOIRS.

❖ LA PHILOSOPHIE ET LES VALEURS DE L'ASSOCIATION

Les valeurs qui guident notre action peuvent se définir ainsi :

- reconnaître l'historicité des familles,
- reconnaître la liberté et la dignité des familles,
- créer du lien social.

Les principes d'actions qui en découlent :

- nécessité de rechercher et repérer les besoins et les envies,
- mettre en œuvre le projet d'accompagnement proposé par l'association,
- adapter les pratiques, l'environnement et les actions en lien avec la réalité du moment,
- rechercher les moyens, les réponses les plus individualisées dans le contexte actuel.

❖ LES MISSIONS ET LES OBJECTIFS GENERAUX

L'association accueille les enfants du CP au CM2 des groupes scolaires de Quetigny et domiciliés dans la commune.

L'association ne fonctionne qu'avec des bénévoles, le nombre d'enfants accueillis est dépendant du nombre de bénévoles disponibles à chaque rentrée scolaire.

L'association COUSI-DEVOIRS a une mission d'ordre général et non spécialisé ; elle ne remplace pas la famille, ni l'école, ni un accompagnement spécialisé. Néanmoins, elle a une mission :

- d'écoute des demandes des familles et des enfants,
- d'aide à la vie scolaire,
- d'intermédiaire entre l'école, la famille et le bénévole,
- de création de liens sociaux entre les bénévoles et les familles des enfants aidés,
- de préservation des liens avec l'école,
- de sensibilisation de l'enfant à une scolarité active (confiance – goût d'apprendre – comprendre l'école, rendre l'enfant acteur de son parcours scolaires).

❖ LE PUBLIC ACCUEILLI

Les enfants accueillis à COUSI DEVOIRS présentent des particularités du fait de leurs difficultés scolaires, voire de blocages dans leurs apprentissages. Ils ne bénéficient pas toujours d'un accompagnement suffisant pour faire leurs devoirs.

Les principales difficultés de l'enfant énoncées par les familles :

- difficultés de compréhension,
- difficultés de mémorisation,
- difficultés de l'attention,
- difficultés de raisonnement logique,
- difficultés de verbalisation,
- manque de confiance en soi,

Les conditions d'accueil des enfants :

La rentrée scolaire est le point de repère pour les familles qui peuvent solliciter l'association tout au long de l'année. L'aide s'adresse à toutes les familles volontaires, sans discrimination sociale et/ou économique.

L'aide est ouverte à tous les élèves du CP au CM2 et priorisée pour les enfants les plus en difficulté.

La famille doit en faire la demande : soit au cours des permanences, soit par téléphone ou par courriel.

Une rencontre est prévue avec l'enfant et la famille ; rencontre qui permettra d'expliquer les motifs de la demande, d'évoquer les difficultés de l'enfant et les points sur lesquels la famille souhaite une aide en priorité. Ces premiers éléments permettront de mettre en adéquation la demande des familles et les compétences des bénévoles, puis de proposer un rendez-vous pour la signature du contrat (pièce annexe).

La contractualisation de l'aide :

Il est établi un contrat entre l'association, la famille, l'enfant, le bénévole.

La lecture du contrat est faite par un membre du conseil d'administration qui résume les différentes obligations. Chaque partie s'engage à respecter les termes du contrat ; signatures et règlement marquent le début de l'aide

Obligation primordiale : chaque partie s'engage impérativement à prévenir de toute absence.

La participation financière :

La participation financière se compose de :

- l'adhésion à l'association,
- d'une contribution pour l'aide aux devoirs (***le paiement est demandé à la signature du contrat***).

Le suivi de l'aide :

Chaque trimestre un membre du conseil d'administration prend contact avec la famille et le bénévole.

Ceci permet d'assurer une continuité dans le suivi de l'aide et de prendre en compte les remarques de la famille et celles du bénévole.

Dans l'hypothèse où des difficultés se présentent, un rendez-vous est fixé au bureau de l'association en présence de la famille, du bénévole et de deux membres du conseil d'administration. La situation est ensuite présentée au conseil qui statuera sur les décisions à prendre.

Des rencontres ponctuelles sont organisées au sein de l'association, des formations peuvent être proposées aux bénévoles. Ces formations sont assurées par des professionnels.

❖ **LES BENEVOLES**

Les bénévoles accompagnants sont de profil et de génération différents. Ils sont actifs, retraités, étudiants. Ils ont tous un point commun : **la solidarité**. Donner de son temps pour aider les enfants à sortir de la spirale de leur faible performance scolaire est leur principal objectif.

La place du bénévole dans la structure :

C'est d'abord être acteur du projet.

Le bénévole, en adhérant à l'association, s'intègre à une équipe et devient membre actif. C'est pourquoi il est essentiel, au début de l'activité, de prendre le temps :

- d'identifier les conditions de la mission fixée et ses limites,
- d'adhérer au projet et aux valeurs ainsi qu'aux règles portées par la structure,
- de définir le cadre de la fonction de bénévole : le bénévole accompagnant ne peut pas intervenir sur tout.

L'association nomme auprès de chaque bénévole accompagnant un référent issu du conseil d'administration. Ce référent est le premier interlocuteur, quelles que soient les difficultés ou les questions rencontrées. Il prend les décisions et accompagne le bénévole qui doit être force de proposition

Une concertation, un dialogue au sein de la structure contribuent au bon déroulement du projet.

Sa mission :

La mission du bénévole est d'accompagner les enfants tout au long de l'année scolaire. Cette aide aux devoirs doit permettre aux enfants de développer leur potentiel et leur capacité, d'acquérir de l'autonomie en les rendant acteurs, tout en développant leur confiance en eux.

Les attentes :

Aider des enfants à :

- comprendre leur statut d'élève,
- acquérir des méthodes d'organisation et d'autonomie,
- avoir des repères,
- élargir leurs centres d'intérêt,
- bénéficier de l'expérience du bénévole,
- s'enrichir et accroître leur chance.

Les compétences :

La transmission est source d'enrichissement pour le bénévole et pour l'enfant, Il convient donc d'avoir :

- une qualité d'écoute pour solliciter les ressources et les compétences des enfants,
- d'utiliser ses connaissances personnelles,
- de suivre et d'encourager pour redonner confiance,
- de faire preuve d'empathie et de générosité,
- de s'engager à être régulièrement disponible sur l'année scolaire,
- de faire preuve d'une « douce fermeté ».

Lieu de l'aide aux devoirs :

L'aide aux devoirs a lieu en priorité :

- dans les familles si cela est possible,
- au domicile du bénévole,
- à la Maison des Associations,
- dans tout autre lieu mis à la disposition de l'association par la Ville, et accessible aux familles.

Quand :

L'aide aux devoirs est assurée après l'école, ou le mercredi, ou le samedi en fonction des possibilités des bénévoles, des enfants, des familles et selon les besoins des enfants. Certains bénévoles proposent d'intervenir ponctuellement pendant les vacances.

Le respect des horaires est exigé : il est important que l'enfant s'approprie les horaires, le rythme et le rite des devoirs.

Pourquoi l'aide est une priorité dans la famille :

L'intervention au domicile des familles présente de nombreux avantages. L'enfant se sent bien dans son environnement habituel même si, et très souvent, les conditions de logement sont difficiles. Cela permet également de rencontrer les familles, de connaître les conditions de vie et d'entretenir ainsi un lien de confiance.

Dans l'intérêt de l'enfant, le bénévole peut être amené à partager des informations utiles concernant la famille avec d'autres intervenants, sociaux ou scolaires, dans le strict respect de l'intimité de la famille et de la confiance qu'elle lui accorde. La relation doit être cadrée et accompagnée par l'association pour éviter les dérives possibles.

Néanmoins, l'association peut être amenée à proposer d'autres lieux pour l'aide aux devoirs.

L'accompagnement individuel :

Le bénévole s'investit dans le suivi d'un même enfant, ou éventuellement d'une fratrie, tout au long de l'année. L'objectif n'est pas de faire les devoirs à la place mais que chaque enfant (re)prenne confiance en lui, qu'il ait envie de réussir, qu'il prenne de plus en plus en main sa scolarité et qu'il acquiert les outils pour y parvenir. La qualité de la relation entre l'enfant et le bénévole est primordiale. L'enfant et le bénévole conviennent d'une séance par semaine (parfois deux), d'une durée allant de une à deux heures. Le bénévole peut avoir accès, avec l'accord de la famille, au bilan des compétences.

❖ SEANCE TYPE D'AIDE AUX DEVOIRS :**Le bénévole :**

- consulte le cahier de texte de l'enfant afin de prendre connaissance des devoirs à faire durant la séance,
- l'aide à apprendre ses leçons, à faire ses devoirs, lui réexplique s'il n'a pas bien compris en lui donnant des exemples, en le faisant trouver par lui-même.

Quand l'enfant a terminé son travail, le bénévole peut :

- proposer des révisions car rien n'est jamais acquis définitivement (grammaire, conjugaison, orthographe, tables de multiplication, opérations en mathématiques, etc.),
- faire lire l'enfant, vérifier qu'il a bien compris le sens d'un mot, le sens du texte ; l'aider à chercher la définition des mots compliqués sur le dictionnaire...

- l'aider à ranger son classeur, son sac et ses affaires afin de développer son sens de l'organisation et de l'autonomie,
- lui demander de s'exprimer librement ou sur un sujet précis, lui demander son avis ou son point de vue, etc.

Confusions à éviter :

L'accompagnement à la scolarité ne doit pas se substituer aux parents, aux professionnels de l'enseignement, de la santé (les troubles particuliers doivent être diagnostiqués et suivis par des professionnels), et des services sociaux.

❖ LE DOSSIER DE L'ACCOMPAGNEMENT DE L'ASSOCIATION

Le dossier comporte :

une fiche d'information concernant la famille avec :

- l'état civil de l'enfant, son groupe scolaire, la classe, éventuellement le nom de l'enseignant,
- le nom et l'adresse des parents, leurs numéros de téléphone, leurs courriels, le parent à contacter en priorité,
- la composition de la famille,
- quelques éléments sur les difficultés de l'enfant et des aides apportées par l'école,
- les demandes et disponibilités de la famille.

une fiche d'information concernant le bénévole avec :

- nom et adresse, numéro de téléphone, courriel, sa qualité (retraité, actif, étudiant),
- ses disponibilités.

le contrat signé par un membre de l'Association, un Parent, le Bénévole, et l'Enfant lorsque celui-ci est présent à la signature.

❖ PERSPECTIVES ET OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION :

Le point vital des bénévoles :

Leur implication est réelle. Ils revendiquent une autonomie : c'est un projet d'activité et/ou un engagement citoyen. L'association constate une richesse des compétences acquises dans l'exercice du bénévolat associatif, compétences que les bénévoles ne pensaient pas développer à l'origine de leur engagement quel que soit l'âge du bénévole ;

Néanmoins, un nouvel élan est nécessaire, l'aspiration au partage des responsabilités n'est pas ambitionnée.

Constatant un engagement en régression, les enjeux de Cousi-devoirs sont de « trouver » de nouveaux bénévoles, de répondre à leurs attentes, de les fidéliser et de les amener à prendre des responsabilités.

L'association agit dans toutes les directions : publicité, distribution de flyers (campus universitaire, institutions, manifestations, site internet, radio, etc.) ; présentation de notre association dans les écoles de formation professionnelle, adhésion à France Bénévolat ...

L'association doit adapter son fonctionnement en proposant des missions courtes (révisions, relais étudiants-bénévoles). **Ce point est une priorité pour maintenir un dynamisme dans l'association**

.

Le point des familles :

L'association constate un certain « repli sur soi » des familles malgré leur volonté d'apporter une aide à leurs enfants. Pour elles, Cousi Devoirs est dépositaire des devoirs scolaires, des retards éventuels dans l'organisation, de la compréhension des leçons ou les connaissances à acquérir.

Les familles souhaitent la réussite scolaire de leurs enfants : le but de l'association est de les sensibiliser davantage à l'accompagnement en fonction de leurs possibilités. Chaque parent peut à sa manière aider son enfant dans sa scolarité et se sentir valorisé dans cette tâche.

Les membres du conseil d'administration prennent contact, par téléphone, une fois par trimestre, avec la famille et le bénévole pour échanger sur l'aide apportée.

Ce travail doit être poursuivi : proposer aux familles au moins deux rencontres en présentiel dans l'année, avec en priorité une rencontre dans le courant du premier trimestre afin de les sensibiliser au fonctionnement de l'association.

Une obligation de réponse à toutes demandes de l'association est exigée. **Ce point demande beaucoup d'énergie, les familles étant de moins en moins disponibles.**

Autres activités

L'association organise des matinées de révisions pendant les vacances : révisions par petits groupes de niveau. Le modèle est à (re)travailler.

Une collaboration plus active avec la Parenthèse (bibliothèque et ludothèque) est également en réflexion. L'idée est de proposer une ouverture plus large de ces lieux aux bénévoles : faire ses devoirs à la bibliothèque peut être une opportunité pour la famille et l'enfant afin de découvrir de nouveaux centres d'intérêts (par la lecture, le jeu, le multimédia ...).

❖ CONCLUSION

Il convient également de convaincre de nouveaux bénévoles à rejoindre le conseil d'administration de Cousi Devoirs et de prendre une part active à son fonctionnement.

Ce projet associatif a pour ambition à la fois de poser le cadre de notre réflexion, mais aussi de mieux cerner ce que l'association veut mettre en œuvre aujourd'hui pour préparer demain en l'améliorant ensemble.